



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 20 septembre 2022

---

Présent(e)s :

Exécutif :

M.Éric Anselmetti	Maire
M.Christophe Baumberger	Adjoint
M. François Jaccard	Adjoint

Bureau Du Conseil :

M. Daniel Muscionico	Président
M.Killian Sudan	Vice-Président

Conseil Municipal :

Mme Dominique Baumberger  
Mme Sophie Brand  
M. Adrien Cochet  
Mme Claudia Cochet  
M. Jean-Noël Ducrest  
Mme Andrea Ehretsmann  
M. Dante Giacobino  
M. Federico Giacobino  
M. Daniel Muscionico  
Mme Catherine Odier  
M. Laurent Peccoud  
M. Raphaël Rapin  
M. Albert Sirolli  
M. Geoffroy Sirolli

Personnel communal

M. Charles Lassauce	Secrétaire général
---------------------	--------------------

Absent(e)s / excusé(e)s :

M. Denis Waechter

Procès-verbaliste :

Mme Emilie Gattlen

---

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Propositions de l'Exécutif
7. Propositions des Conseillers municipaux
8. Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire destiné au développement de prestations, à l'entretien des biens communaux, au respect d'obligations légales et au renouvellement de certains équipements

9. Délibération – Crédit d’engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d’investissement aux communes genevoises
  10. Résolutions
  11. Questions
  12. Motions
  13. Communications et divers
  14. Décisions de l’Association des communes genevoises du 22 juin 2022 – droit d’opposition des conseils municipaux
  15. Naturalisation – 1 dossier – huis clos
- 

1 **Le Président** ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l’assemblée et au  
2 public. Il signale que M. Denis Waechter s’est excusé pour cette séance.

3 **1. APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR**

4 **Le Président** soumet l’ordre du jour aux conseillers.

5 L’ordre du jour est approuvé à l’unanimité.

6 **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

7 En l’absence de remarques, **le Président** met aux voix l’approbation du procès-verbal  
8 susmentionné.

9 Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 est approuvé à l’unanimité.

10 **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

11 **Le Président** remarque que le Bureau est présent ce soir dans une composition réduite,  
12 vu l’absence de M. Waechter. Il passe la parole à **M. Sudan**.

13 Tableau des suivis

14 **M. Sudan** relève que deux points sont en suspens sur le bureau des suivis, à savoir la  
15 question des déchets ménagers et celle du Quai de Corsier.

16 **M. Baumberger** annonce qu’une réunion se tiendra jeudi concernant l’appel d’offres pour  
17 les déchets. Davantage d’informations pourront être données après cette séance. Quant  
18 à la Voie Bleue sur le quai de Corsier, aucune avancée n’a eu lieu depuis le dernier  
19 Conseil municipal et il n’y a donc aucune information à donner ce soir.

20 **M. Ducrest** souhaiterait savoir si l’exécutif a des informations sur le projet de Voie Bleue  
21 Corsier-Bellevue dès 2024. Près de 400 membres de l’association Sauvons la Baie de  
22 Corsier pensent que le projet est inadapté à Corsier-Port. De plus, la commission  
23 urbanisme reçoit peu d’informations venant de l’exécutif à ce sujet. Il avait notamment été  
24 question d’un tour de table la première quinzaine de juin avec les communiens. Cela avait  
25 été mentionné dans le Rives-Lac.

26 **M. Baumberger** réitère qu’il n’y a pas eu de réunion depuis le dernier Conseil municipal  
27 et qu’il n’y a donc pas plus d’informations à donner. Aucune séance ne s’est tenue en juin,  
28 à tout le moins pas avec l’exécutif corsesois.

29 **M. Sudan** indique qu'un point 3 devrait figurer sur le tableau des suivis, concernant les  
30 patrouilleuses. Celui-ci sera traité au point 5 de l'ordre du jour lors du rapport oral de la  
31 commission Transport, Sécurité et Mobilité (CTSM).

#### 32 Présidence et vice-présidence des bureaux de vote en 2023

33 **Le Président** indique que le Bureau souhaite aborder la nomination des présidents, vice-  
34 présidents et suppléants pour les bureaux de vote en 2023.

35 **M. Sudan** précise qu'il faudra un président et un vice-président, ainsi qu'un suppléant  
36 pour chacun de ces postes. Sept dimanches de votation auront lieu en 2023. Il est toujours  
37 difficile de trouver des volontaires et il semblerait judicieux que les groupes en discutent  
38 dès à présent. Les candidats ne doivent pas forcément être des conseillers ; il peut s'agir  
39 de Corsiérois et de Corsiéroises. Les groupes sont invités à en parler autour d'eux. En  
40 outre, s'agissant de temps pris les dimanches matin, sur des jours de congé, une  
41 rémunération est prévue qui s'élève à CHF 200.- pour le président et à CHF 140.- pour le  
42 vice-président. C'est au conseil du mois d'octobre que les candidats devront être désignés  
43 et il serait agréable que des volontaires se présentent à ce moment-là.

44 **M. A. Sirolli** remercie la mairie d'avoir fait le nécessaire pour que les futurs candidats à  
45 ces postes puissent savoir ce que ceux-ci impliquent.

46 En l'absence d'autre communication du bureau, **le Président** propose de passer au point  
47 suivant.

#### 48 **4. COMMUNICATIONS DE L'EXÉCUTIF**

49 **M. Anselmetti** souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Un point général sur les dossiers  
50 qui occupent la commune sera présenté ce soir. Certains ont déjà reçu des informations  
51 en commission, mais cela permettra au public, dont la présence est saluée, d'en être  
52 informé.

#### 53 Manifestations

54 **M. Jaccard** revient sur les manifestations qui ont eu lieu.

55 Les Promotions, qui ont pu être organisées à nouveau de manière traditionnelle cette  
56 année, ont été une belle fête de fin d'année scolaire. Parents et enfants étaient ravis de  
57 se retrouver sans restriction.

58 Lors de la Fête nationale, la sécheresse a contraint à annuler le feu prévu. La fête dans  
59 le périmètre de l'AGS a néanmoins été appréciée. Les pompiers sont ici remerciés ; ils  
60 ont de plus été à pied d'œuvre durant tout l'été, en raison de la canicule.

61 Une nouvelle manifestation a vu le jour cette année : Mélodie sur les rives. La volonté de  
62 la commune était d'offrir un moment musical et convivial au bord du lac. L'événement a  
63 été très apprécié, d'autant plus que la météo a été idéale, et il sera certainement reconduit  
64 l'an prochain.

65 La course de caisses à savon s'est déroulée avec un temps magnifique. Les organisateurs  
66 et le pôle technique, qui ont su remettre le métier à l'ouvrage pour organiser la course,  
67 sont félicités pour leur travail. Les participants étaient ravis. La RTS diffusera un « Passe-  
68 moi les jumelles » consacré à l'événement, à une date pour l'heure indéterminée.

69 Dans deux semaines se tiendra la Fête de la courge, qui est complètement organisée par  
70 la commune. Mme Célia Boldrini est remerciée pour tout son travail, notamment pour  
71 déplacer la fête, ce qui n'a pas été simple. Des emplacements ont dû être demandés aux  
72 habitants pour installer les tables, notamment, et ceux-ci sont remerciés pour leur  
73 collaboration. La fête aura donc lieu dans le centre du village, entre le chemin Neuf, la  
74 place du village, le chemin du Château et la route du Lac. Environ 70 exposants sont  
75 annoncés. Les bénéfices de la traditionnelle soupe seront reversés à l'association

76 Cérébral. La fête se déroulera le 2 octobre. Le pôle technique aura énormément de travail  
77 ce jour-là, notamment en raison du bus qui doit pouvoir revenir sur la place dès 21h00. Il  
78 faudra mettre les bouchées doubles pour remettre le chemin Neuf et la place du village  
79 en état. La famille Argand a été mandatée pour faire la soupe, comme chaque année, et  
80 les conseillers qui souhaiteraient venir la servir en faveur de l'association Cérébral sont  
81 invités à s'annoncer à Mme Boldrini. M. Waechter ne sera pas présent, mais il met un  
82 emplacement à disposition pour y installer la soupe. Qu'il en soit ici également remercié.

### 83 Aménagements

84 **M. Baumberger** relève que les dossiers d'aménagement sont nombreux.

85 Le projet d'agrandissement de l'école suit son cours. Le pôle technique profitera de la  
86 saison hivernale pour préparer l'emplacement du pavillon provisoire. L'autorisation de  
87 construire y relative a été délivrée au début de l'été. L'école est désormais en phase de  
88 projet et l'objectif est de l'affiner pour déposer une demande d'autorisation de construire  
89 après avoir pré-consulté les services de l'État.

90 Le projet de collecteur des Gravannes avance plus rapidement que prévu. L'intervention  
91 a été anticipée sur le chemin des Gravannes, et prochainement au carrefour du chemin  
92 du Château, chemin des Ambys, chemin de la Vy-Verte. Des solutions ont été trouvées  
93 pour que les exploitants agricoles et viticoles puissent continuer à accéder à leurs terrains  
94 en cette période de vendanges. Des restrictions de circulation restent tout de même à  
95 prévoir ces prochains mois, et la commune s'en excuse d'avance.

96 Concernant la villa Hoffmann, la demande d'autorisation de construire a été déposée pour  
97 la rénovation de la partie logement et elle est en cours d'instruction. Pour la partie activités,  
98 les derniers ajustements sont en cours pour désigner le mandataire de la commune qui  
99 élaborera le projet.

100 S'agissant du quai de Corsier, les dossiers des groupes pluridisciplinaires qui ont présenté  
101 leur candidature ont été analysés. L'adjudication du marché à l'un d'entre eux devrait  
102 intervenir prochainement.

103 Enfin, les trois communes CoHerAn sont en train de mettre la touche finale au document  
104 formel pour l'appel d'offres public concernant la gestion des déchets. Sauf problématique  
105 inattendue, il devrait être publié à la fin du mois.

### 106 Rapport administratif et financier

107 **M. Anselmetti** annonce que le rapport administratif et financier a été distribué aux  
108 conseillers ce soir. Il a été tiré à 25 exemplaires. Les cinq restants seront archivés dans  
109 les différentes administrations.

### 110 Système d'accès aux bâtiments

111 Concernant le système d'accès aux bâtiments, les dossiers des candidats seront en mains  
112 de la commune d'ici la fin du mois. Après analyse, ce marché devrait pouvoir être attribué  
113 fin novembre et les travaux débiter dès le premier trimestre 2023.

### 114 Défibrillateur

115 Un défibrillateur alimenté par des panneaux solaires a été installé à Prés-Grange. Il s'agit  
116 d'une des premières installations de ce type en Suisse. La commune s'en réjouit et espère  
117 qu'il n'aura pas à servir.

### 118 Économies d'énergie

119 **M. Baumberger** rappelle les économies d'énergie recommandées au niveau national.  
120 Pour ce qui est de la commune, l'exécutif a décidé de réduire la température dans les  
121 bâtiments publics. La mesure sera effective dès que le chauffage aura été mis en marche.  
122 De plus, une réunion se tiendra avec l'ACG à ce sujet, où les différentes communes seront

123 interrogées sur leur stratégie à cet égard. Plusieurs autres mesures sont ou seront  
124 envisagées par l'exécutif, notamment au niveau de l'éclairage public. Cela dit, il semble  
125 incohérent de prendre des décisions isolées et un consensus au niveau de toutes les  
126 communes genevoises paraît souhaitable. Des groupes de réflexion se sont constitués  
127 entre les communes, les SIG et l'État pour élaborer des stratégies communes. Ces  
128 travaux sont en cours et la commune attend les rapports des groupes de travail avant de  
129 prendre une décision ferme. Cela pourrait inclure l'extinction complète de l'éclairage  
130 pendant la nuit, avec un horaire à définir, par exemple entre minuit et 05h00. Des  
131 modifications au niveau de l'éclairage extérieur des bâtiments publics et monuments. Les  
132 illuminations de Noël pourraient être limitées ou supprimées. Dans les bâtiments  
133 scolaires, une diminution de la température est envisagée, en concertation avec les  
134 organes faitiers et les enseignants. La commune fera son possible pour apporter sa  
135 contribution aux économies d'énergie. Il est à relever que les principaux risques de  
136 pénuries se situent plus en journée que la nuit.

## 137 **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

138 **Le Président** indique qu'un certain nombre de rapports ont été mis à disposition et doivent  
139 être approuvés ce soir.

### 140 Commission Transports, Sécurité et Mobilité du 21 mars 2022

141 En l'absence de commentaire, **le Président** passe au vote.

142 Le rapport est accepté à l'unanimité.

### 143 Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du 11 avril 2022

144 En l'absence de commentaire, **le Président** passe au vote.

145 Le rapport est accepté à l'unanimité.

### 146 Commission Sports, Manifestations, Associations et Culture du 26 avril 2022

147 **M. G. Sirolli** précise que Mme Cini, responsable du Clin d'œil, a été reçue lors de cette  
148 séance. La commission souhaitait exprimer sa satisfaction quant à la gestion de la galerie  
149 à laquelle elle a décidé, à l'unanimité, d'allouer deux expositions supplémentaires.

150 En l'absence d'autre commentaire, **le Président** passe au vote.

151 Le rapport est accepté à l'unanimité.

### 152 Commission des Finances du 28 avril 2022

153 En l'absence de commentaire, **le Président** passe au vote.

154 Le rapport est accepté à l'unanimité.

### 155 Commission Sports, Manifestations, Associations et Culture du 18 mai 2022

156 **M. G. Sirolli** souligne que ce rapport concerne la réunion annuelle avec les diverses  
157 associations pour avoir des échanges d'abord officiels, puis plus décontractés autour d'un  
158 verre de l'amitié. Cette réunion est appréciée des commissaires et des associations.

159 En l'absence d'autre commentaire, **le Président** passe au vote.

160 Le rapport est accepté à l'unanimité.

### 161 Commission Transports, Sécurité et Mobilité du 14 septembre 2022 (rapport oral)

162 **M. Sudan** rappelle que le rapport oral qu'il entend exposer ce soir fait suite à la demande  
163 du Conseil municipal du 14 juin, qui sollicitait que la commission étudie la question des  
164 patrouilleuses scolaires en vue de la rentrée. Cela a été fait dès qu'il a été possible de  
165 réunir tous les commissaires ainsi que la procès-verbaliste. Sur l'ordre du jour figurent les

166 cinq points traités ; tous ne seront pas évoqués ce soir et seuls les préavis et motifs du  
167 point 3 seront exposés. La problématique a été longuement discutée et de nombreuses  
168 informations ont été transmises par l'exécutif, au travers notamment d'exemples issus  
169 d'autres communes romandes, notamment Vandœuvres, Genève, Versoix et Echallens.  
170 Des systèmes de zones ont été présentés et le nombre de patrouilleuses nécessaires a  
171 été discuté. Pour pourvoir aux besoins de Corsier en la matière, 3-4 zones devraient être  
172 déterminées, pour des montants allant jusqu'à CHF 150'000.-. En plus de cet  
173 investissement, qui ne porte que sur les patrouilleuses, une nécessité en gestion  
174 administrative a été mise en évidence, ce qui implique un poste supplémentaire. La pesée  
175 des intérêts a été faite et la commission s'est demandé si, dans le cas de Corsier, il valait  
176 la peine de mettre en place un système de patrouilleuses scolaires. Le taux d'accidents a  
177 été pris en compte, avec un accident survenu à vélo sur la chaussée, qui n'aurait pas pu  
178 être évité en présence d'une patrouilleuse. Invitée à se prononcer pour ou contre l'entrée  
179 en matière sur la mise en place d'un système de patrouilleuses, la commission l'a refusée  
180 à la majorité. Pour la commission, des mesures de substitution valent la peine d'être  
181 explorées pour atteindre l'objectif, qui est d'empêcher les accidents qui pourraient  
182 survenir. Pour y parvenir, les patrouilleuses représentent un moyen très onéreux. D'autres  
183 mesures sont aussi efficaces pour un coût moindre, par exemple la fourniture aux parents  
184 de matériel pour organiser des pedibus, la signalisation routière, les avertisseurs aux  
185 alentours des écoles, etc. Une ligne de CHF 30'000.- a été sollicitée pour financer ces  
186 mesures, dont CHF 20'000.- seront dévolus à l'achat de deux radars pédagogiques qui  
187 seraient installés aux points sensibles, en sus des avertisseurs. Cela pourrait être des  
188 figurines en forme d'enfant, illuminées au bord des passages. L'APEC sera contactée et  
189 invitée à faire part de ses suggestions quant à d'autres mesures de substitution auxquelles  
190 la commission n'aurait pas pensé. Une somme de CHF 10'000.- serait mise à disposition  
191 pour ce genre de mesures. En conclusion, il a été décidé de refuser les patrouilleuses,  
192 mais d'assurer le besoin de sécurité avec cette ligne budgétaire dédiée aux mesures de  
193 substitution. Le projet de centralité villageoise répondra par ailleurs à cette problématique  
194 à moyen terme, mais il convient d'agir dans l'intervalle.

195 **M. A. Sirolli** souhaiterait avoir des précisions sur les CHF 150'000.- évoqués.

196 **M. Sudan** explique qu'il faut prévoir deux patrouilleuses par zone (une effective et une de  
197 remplacement, afin de pouvoir garantir la prestation), pour un total à Corsier de trois ou  
198 quatre zones. Cela signifie 6 à 8 patrouilleuses, avec des tarifs horaires qui varient  
199 beaucoup entre les communes et peuvent aller jusqu'à CHF 35 de l'heure. S'ajoute à cela  
200 le personnel administratif qui gère l'organisation. Certaines communes ont recours aux  
201 APM en lieu et place de patrouilleuses. Cela dit, en l'espèce, le taux d'APM est de 0,5 sur  
202 l'ensemble des communes concernées. La commission a considéré qu'il n'était pas  
203 possible de solliciter la présence des APM à l'école sur des plages horaires déterminées,  
204 car cela signifierait que leur taux d'activité sur la commune serait absorbé par cette seule  
205 tâche.

206 **M. Peccoud** précise que la commission a refusé les patrouilleuses pour une question de  
207 coût et d'organisation, mais des commissaires ont souligné que le danger est toujours là.  
208 De plus, certaines communes ont bien avancé dans leur centralité, notamment Anières  
209 pour empêcher le trafic entre la route d'Hermance et la route de Thonon, et Corsier est la  
210 prochaine commune sur le passage des pendulaires le matin. La traversée étant entravée  
211 en amont, il risque d'y avoir un report de la circulation dans le village de Corsier. Il faut en  
212 être conscient.

213 **M. Sudan** confirme qu'il s'agissait là d'un argument de la minorité, qui a été pris en compte  
214 dans la pesée des intérêts.

215 Revenant sur la suggestion de fournir du matériel à l'APEC, **Mme Brand** informe le  
216 Conseil que celle-ci en a déjà, notamment des gilets, qui pourraient être récupérés.

- 217 **M. Sudan** fait remarquer que la ligne budgétaire destinée aux mesures de substitution  
218 vise large, afin de se donner une marge de manœuvre.
- 219 **M. D. Giacobino** demande si des sociétés de sécurité pourraient mettre du personnel à  
220 disposition pour assurer la sécurité devant l'école, avec le groupe scolaire qui se trouve  
221 des deux côtés du passage et les mamans qui arrivent en voiture à l'entrée et à la sortie  
222 des classes. En l'absence de patrouilleuses, ce pourrait être une solution.
- 223 **M. Sudan** relève que ce type de solution a été évoqué et écarté par la commission.
- 224 **Le Président** indique qu'un rapport écrit sera fourni et que c'est celui-ci qui sera soumis  
225 à l'approbation du Conseil.
- 226 **6. PROPOSITIONS DE L'EXÉCUTIF**
- 227 **M. Anselmetti** invite les conseillers à une verrée à la suite de la séance.
- 228 **7. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
- 229 Néant.
- 230 **8. DÉLIBÉRATION – CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ AU DÉVELOPPEMENT DE**  
231 **PRESTATIONS, À L'ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX, AU RESPECT D'OBLIGATIONS**  
232 **LÉGALES ET AU RENOUELEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS**
- 233 **M. Anselmetti** rappelle que la délibération et le détail des postes sont à disposition des  
234 conseillers sur CMNet. Il s'agit, avec ce crédit budgétaire supplémentaire, d'anticiper des  
235 charges qui pourraient venir grever le projet de budget 2023 et de couvrir certaines  
236 dépenses indispensables en 2022, liées à l'activité naturelle de la commune. L'importance  
237 du montant est à mettre en rapport avec les moyens à disposition pour le couvrir. En effet,  
238 une rentrée supplémentaire de CHF 721'000.- est prévue, selon les estimations de l'AFC.  
239 Dans la mesure où un crédit doit être utilisé pendant l'exercice au cours duquel il a été  
240 voté, il serait judicieux de le voter rapidement pour que la mise en œuvre des projets  
241 puisse se faire avant la fin de l'année.
- 242 **Le Président** invite les conseillers à poser leurs éventuelles questions.
- 243 **M. A. Sirolli** souhaiterait savoir en quoi consiste un puits perdu dans un lac.
- 244 **M. Lassaue** admet s'être posé la même question et explique ce dont il s'agit. Lorsque  
245 des canalisations arrivent dans le lac, le sable vient s'y loger petit à petit en raison des  
246 courants. Une sorte de puits protège donc la canalisation des sédiments pour éviter qu'elle  
247 ne se bouche.
- 248 **M. G. Sirolli** demande des précisions sur la nouvelle cave à vin budgétée à CHF 6'000.-.
- 249 **M. Lassaue** indique que la cave actuelle produit un bruit important. Il a été demandé au  
250 fournisseur de venir voir ce qu'il en était. Or le coût des réparations s'est avéré élevé et la  
251 cave a déjà plus de 15 ans, si bien qu'il est proposé de la changer. Il ne s'agit certes pas  
252 d'un élément indispensable, mais ce serait une possibilité de faire cette acquisition cette  
253 année, compte tenu des CHF 721'000.- dont M. le Maire a parlé.
- 254 **Le Président** donne lecture de la délibération.

255

## Délibération

256  
257  
258

### **Crédit budgétaire supplémentaire destiné au développement de prestations, à l'entretien des biens communaux, au respect d'obligations légales et au renouvellement de certains équipements**

259  
260  
261

Vu la seconde estimation des revenus fiscaux reçue de l'administration fiscale cantonale le 29 juillet 2022, faisant état de revenus supplémentaires pour l'exercice 2022 à hauteur de 721'000 francs par rapport au budget 2022 voté ;

262  
263  
264

Vu les besoins avérés de la commune dans différentes politiques publiques touchant au développement de prestations, à l'entretien des biens communaux, au respect d'obligations légales et au renouvellement de certains équipements ;

265  
266

Vu la possibilité d'anticiper certains travaux et acquisitions de biens en 2022 plutôt que de les reporter en 2023 ;

267  
268  
269

Vu le détail des travaux, équipements, subventions et fournitures, ainsi que leurs justifications, regroupés dans le tableau joint à la présente délibération (annexe) et faisant partie intégrante de celle-ci ;

270  
271

Conformément à l'article 30 al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (B 5 05),

272

Sur proposition du Maire,

273

### **Le Conseil municipal décide**

274

À la majorité simple

275

Par 15 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 Conseillers municipaux présents

276  
277

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant total de 162'500 francs.

278  
279

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 en le ventilant de la manière suivante :

280

Compte 02.31                      49'000 francs

281

Compte 15.31                      3'500 francs

282

Compte 16.31                      2'000 francs

283

Compte 21.31                      42'000 francs

284

Compte 21.36                      13'500 francs

285

Compte 32.31                      21'000 francs

286

Compte 34.31                      8'000 francs

287

Compte 61.31                      12'000 francs

288

Compte 72.31                      11'500 francs

289  
290  
291

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

292 **9. DELIBERATION – CREDIT D’ENGAGEMENT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION**  
293 **ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT AUX**  
294 **COMMUNES GENEVOISES**

295 **M. Anselmetti** rappelle que cette délibération revient chaque année. Corsier est appelée  
296 à verser sa part de 23 millions de francs au FIDU. Ces fonds servent à subventionner les  
297 investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements.

298 **M. G. Sirolli** souhaiterait savoir comment est composé le FIDU et qui y représente Corsier.

299 **M. Lassauce** indique que la représentation se fait par zone géographique et que les  
300 petites communes de la rive gauche sont représentées par Mme Morel, maire de Jussy.

301 **M. G. Sirolli** souhaiterait également savoir quels types de logements sont créés dans ce  
302 cadre.

303 **M. Lassauce** explique que pour obtenir plus d’informations à ce sujet, il faut consulter la  
304 loi ou le règlement. En outre, le FIDU a subventionné les aménagements extérieurs  
305 publics de Prés-Grange. Une subvention a déjà été versée aux deux tiers, pour un total  
306 de CHF 600'000.-. La commune en avait fait la demande au FIDU. Ce ne sont donc pas  
307 seulement des logements subventionnés qui peuvent bénéficier de ce fonds. Le but est  
308 de construire du logement et d’aider les communes à le faire.

309 **Le Président** donne lecture de la délibération.

310 **Délibération**

311 **Crédit d’engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU**  
312 **pour le versement de subventions d’investissement aux communes genevoises**

313 Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de  
314 logements afin de répondre à la pénurie actuelle et de couvrir les besoins futurs liés au  
315 développement de notre canton ;

316 Vu la proposition d’élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui  
317 construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement  
318 les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec  
319 l’accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d’un fonds ;

320 Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés  
321 aux communes ;

322 Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2.5 millions de  
323 francs du canton et d’une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

324 Vu la nécessité de voter un crédit d’engagement pour le versement de cette contribution  
325 annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes  
326 accueillant de nouveaux logements ;

327 Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses  
328 statuts ont été approuvés par l’Assemblée générale de l’ACG en date du 18 novembre  
329 2015 ;

330 Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses  
331 statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi  
332 est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

333 Conformément à l’article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l’administration des communes  
334 du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain  
335 (FIDU),

336 Sur proposition du Maire

337 **Le Conseil municipal décide**

338 À la majorité simple

339 par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

340 1. D'ouvrir au Maire un crédit de 166'100 F pour le versement d'une contribution au fonds  
341 intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des  
342 infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de  
343 nouveaux logements.

344 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter  
345 à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ("subventions d'investissements  
346 versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

347 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de  
348 fonctionnement dès 2024.

349 4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au  
350 point n°1.

## 351 **10. RÉOLUTIONS**

352 Néant.

## 353 **11. QUESTIONS**

### 354 Tri des déchets / Aide aux économies d'énergie

355 Revenant au tri des déchets et aux économies d'énergie, **M. D. Giacobino** souhaiterait  
356 savoir s'il est prévu, en plus des travaux au sein des commissions, que des aides ou des  
357 conseils soient fournis à la population. Par exemple, si un habitant voulait installer des  
358 panneaux solaires sur son toit, la commune serait-elle à même de l'orienter sur les  
359 démarches à entreprendre ? Même chose pour la récolte des déchets à trier, pour  
360 lesquels il semble nécessaire qu'une communication ait lieu.

361 Sur la question des économies d'énergie, **M. Baumberger** informe le Conseil qu'un tous-  
362 ménages a été diffusé par les SIG sur la possibilité de faire installer des panneaux  
363 photovoltaïques par différentes entreprises. Des discussions sont en outre menées sur  
364 ces thématiques et une première séance pilote avec l'ACG se tiendra vendredi, en  
365 présence de M. Hodgers, qui présentera les premières esquisses en la matière. De même,  
366 si l'on a chez soi de vieux appareils électriques, il est recommandé de les changer pour  
367 des catégories AAA. Ce sera notamment le cas de la cave à vin dont il était question au  
368 point 8 de l'ordre du jour. La population sera informée par le biais d'un tous-ménages dès  
369 que des directives plus précises auront été données. Pour ce qui est des déchets, une  
370 nouvelle loi vient d'être adoptée et le règlement communal doit être adapté. Le marché  
371 public concernant la levée est en cours et les déchets organiques ont été pris en  
372 considération. Dès que le règlement aura été mis à jour, une communication sera faite via  
373 un tous-ménages également.

374 **M. D. Giacobino** demande si la commune a la volonté de créer de nouveaux points de  
375 récolte, ce à quoi M. Baumberger répond par l'affirmative.

376 Revenant aux panneaux solaires, **M. G. Sirolli** relève que la justice a récemment  
377 désavoué le Canton, et plus précisément la CMNS, sur la pose de panneaux solaires

378 installés en zone 4B protégée. Le Canton avait exigé que les panneaux soient rouges,  
379 pour être accordés à la couleur des tuiles. Plusieurs Corsiérois sont concernés.

380 **M. Baumberger** signale que la commune n'a reçu aucune information à ce sujet.

381 **M. G. Sirolli** souhaiterait que la commune se renseigne sur ces questions. En effet, de  
382 nombreux propriétaires seraient intéressés à poser des panneaux solaires sur leur toit.

383 **M. Lassauce** souligne que les questions d'autorisation de construire sont d'une  
384 compétence exclusivement cantonale. Chacun trouvera la même information en allant sur  
385 le site de l'Office des autorisations de construire (OAC). Si le Conseil le souhaite, le lien  
386 peut être transmis, mais le Canton n'a pas de raison de communiquer une information  
387 spécifique aux communes sur ce sujet.

388 **M. G. Sirolli** demande si la commune ne pourrait pas requérir des indications au Canton  
389 sur ce point précis, plutôt que chaque propriétaire fasse sa propre demande d'autorisation.  
390 Des informations pourraient par exemple être regroupées sur le site de la commune.

391 **M. Lassauce** relève que la difficulté avec des informations qui ne sont pas maîtrisées par  
392 la commune est de les maintenir à jour. Le risque est de transmettre des informations qui  
393 seraient devenues obsolètes. Il sera toutefois possible de mettre un lien qui renvoie  
394 directement au site de l'État sur le nouveau site internet de Corsier.

395 **M. Sudan** ajoute que le cas de la zone 4B protégée était particulier jusqu'à récemment,  
396 car il était obligatoire de consulter la CMNS, qui donnait un préavis théoriquement  
397 facultatif, mais qui, dans les faits, était considéré comme parole d'évangile. Une  
398 intervention de la commune ne servirait à rien. Une directive établie par l'OCEN est  
399 régulièrement mise à jour sur [www.ge.ch](http://www.ge.ch). Les différents critères y sont évoqués, y compris  
400 ceux de la CMNS, à savoir l'esthétique, la couleur, la visibilité depuis l'espace public, ainsi  
401 que la distinction entre panneaux photovoltaïques et thermiques. Récemment, la Cour de  
402 justice a donné une claque à la CMNS en qualifiant ses décisions de « dogmatiques et  
403 extrêmes ». Compte tenu des contraintes liées aux économies d'énergie et de la  
404 planification climat 2030-2050, la CMNS va certainement devoir assouplir ses exigences  
405 ces prochains mois en matière de photovoltaïque.

406 **M. Anselmetti** informe le Conseil que l'exécutif a pris langue avec les SIG et qu'un  
407 rendez-vous est agendé au mois d'octobre pour réfléchir à des solutions de chauffage à  
408 distance pour le village. L'exécutif reviendra vers le Conseil avec des propositions.

409 **M. A. Sirolli** demande si la commune serait d'accord de s'associer à un ensemble de  
410 propriétaires qui souhaitent mettre des panneaux photovoltaïques en zone 4B protégée.

411 **M. Anselmetti** suggère de renvoyer cette proposition en commission. Les propriétaires  
412 de maison ont tous le même intérêt en ce moment pour le photovoltaïque et ce sont des  
413 interrogations partagées par bon nombre de Corsiérois. La commission reviendra ensuite  
414 vers l'exécutif qui étudiera la possibilité de développer ces solutions ensemble.

## 415 **12. MOTION**

416 Néant.

## 417 **13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

### 418 Collecteur sur le terrain de M. Dusseiller

419 **M. Ducrest** rapporte que M. Dusseiller s'étonne que le terrain qu'il exploite au chemin des  
420 Gravannes ne soit toujours pas remis en état, deux mois après la pose du collecteur. Son  
421 terrain doit être réensemencé cet automne. M. Dusseiller a l'impression que la remise en  
422 état du terrain n'est pas faite assez rapidement.

- 423 **M. Anselmetti** relève que M. Dusseiller est invité à passer à la Mairie pour en parler.
- 424 **M. Ducrest** répond que M. Dusseiller va le faire et souligne que ce dernier n'est pas  
425 content.
- 426 Branche cassée à la route de Corsier
- 427 **M. A. Sirolli** indique avoir repéré une branche cassée dans un arbre en bordure de la  
428 route de Corsier, à la hauteur du troisième ralentisseur. Il serait bon que cette branche  
429 soit débarrassée avant qu'elle ne tombe sur quelqu'un.
- 430 L'exécutif en prend note et souligne que ce type d'information peut être communiqué à  
431 l'adresse [info@corsier.ch](mailto:info@corsier.ch) pour un traitement plus rapide.
- 432 **14. DÉCISIONS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 22 JUIN 2022 – DROIT**  
433 **D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX**
- 434 **Le Président** rappelle que toute une documentation a été fournie à ce sujet.
- 435 **M. A. Sirolli** demande des précisions sur les fonds versés pour les places de crèche.
- 436 **M. Jaccard** explique que Corsier avait, au départ, 14 places de crèche. Ce nombre est  
437 passé à 28, puis à 32 suite à une négociation avec Anières. Les quatre places  
438 supplémentaires seront prises dès janvier 2023. Pour les autres places, la commune a  
439 reçu ou va recevoir les fonds. Cela concerne uniquement les places attribuées à Corsier.
- 440 **M. G. Sirolli** souhaiterait que l'exécutif demande si les communes qui financent le Grand  
441 Théâtre pourraient bénéficier de réductions lorsqu'elles proposent des billets à leurs  
442 communiens. Il est problématique de financer d'un côté, sans aucune contrepartie.
- 443 **M. Jaccard** souligne que c'est la Ville qui gère le Grand Théâtre. Il propose d'en parler en  
444 commission, mais pas à l'assemblée générale. Cette proposition convient à M. G. Sirolli.
- 445 **15. NATURALISATION – 1 DOSSIER – HUIS CLOS**
- 446 Non protocolé.
- 447 Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt  
448 le Conseil municipal à 20h16.

Daniel Muscionico  
Président du Conseil municipal

Killian Sudan  
Vice-Président du Conseil municipal

Denis Waechter  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal